

**Objet : Signature d'un partenariat
sur la maltraitance animale entre la
commune de Reyrieux et la SPA**

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

Date de la convocation :
05 décembre 2023

Date d'affichage :
05 décembre 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 23
Pouvoirs : 04
Votants : 27

Présents : Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Carole ROUE, Gilles DEMAISON, Éric LARDENOIS, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Jacques BERGERET, Loredana MARION, Myriam COLLET, Laurent GOUDARD, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Mylène BOYER-GRECO, Sandrine BEHEM, Murielle STOUFF, Cécile BAUDOUX, Marie-Chantal PESERY, Catherine VALLIN, Gérard ROY

Absents ayant remis un pouvoir :

Jean-Luc MASSON donne pouvoir à Gilles DEMAISON

Vanessa REBEYREN donne pouvoir à Catherine VALLIN

Jérôme COLIN donne pouvoir à Cécile BAUDOUX

Alexandre RUIZ donne pouvoir à Marie-Chantal PESERY

Secrétaire de Séance : Catherine VALLIN

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'en complément de la convention de fourrière animale, la SPA propose un partenariat maltraitance, auquel la commune peut souscrire gratuitement dès lors qu'une convention de fourrière est régularisée.

La SPA de Lyon et du Sud-Est a développé une formation à destination des forces de l'ordre et administrations qui a pour objectifs de porter à leur connaissance la réglementation existante et de leur faire part des différentes expériences et possibilités d'intervention de l'Association en la matière.

Dans ce cadre, la SPA de Lyon et du Sud-Est a souhaité aller plus loin en proposant un partenariat « maltraitance animale », sans surcoût pour les communes pour accompagner la commune dans le cas de maltraitance animale rencontrés.

Dans le cadre de ce partenariat, la SPA s'engage à intervenir sur la demande de la Mairie, son intervention pouvant prendre différentes formes :

- Délivrance de conseil à distance
- Présence lors de l'intervention des administrations pour les accompagner dans leurs démarches,
- Réalisation d'un dépôt de plainte auprès des forces de l'ordre,
- Prise en charge des animaux sujets d'une maltraitance via une réquisition, un arrêté du Maire ou un abandon signé par le propriétaire des animaux concernés,

Le projet de partenariat annexé précise les modalités d'intervention de la SPA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

POUR : 27

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

- **APPROUVE** la signature d'un partenariat sur la maltraitance animale avec la SPA

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 12 décembre 2023

Le Maire,
Carole BONTEMPS-HESDIN

<p>Acte 001-210103222-20231212- 20231212DE18-DE</p>	<p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 04/01/2024</p>	<p>et de sa publication le 04/01/2024</p>
---	--	---